



H&R BLOCK®

Cinq grandes réclamations selon H&R Block

1. Les frais de déménagement sont déductibles d'impôt, pourvu que vous déménagiez au moins 40 kilomètres plus près de votre nouvel emploi ou de votre nouvelle école. Si vous êtes un étudiant, vos frais de déplacement sont déductibles si vous déménagez pour occuper un emploi d'été ou pour participer à un stage coopératif.
2. Les premiers 200 \$ de dons de bienfaisance donnent droit à un crédit d'impôt moins élevé. Si vous et votre conjoint faites des dons, il est sans doute avantageux de les combiner sur une seule déclaration et laisser le conjoint avec le revenu imposable le plus élevé profiter du crédit.
3. Les paiements d'intérêts sur les prêts étudiants du gouvernement (provincial et fédéral) sont déductibles d'impôt. Ceci ne s'applique pas aux prêts personnels.
4. Les contribuables qui dispensent des soins à domicile à leurs parents âgés ou membres de la famille handicapés, peuvent être admissibles au crédit d'impôt pour aidant naturel. La personne doit vivre avec le contribuable à sa résidence. Sauf si la personne à charge est votre parent ou grand-parent, elle doit aussi être à votre charge à cause d'une infirmité.
5. Il faut déclarer les revenus de toutes les sources. Pour les serveurs dans un restaurant, cela veut dire de déclarer les pourboires. Il est préférable de déclarer vos pourboires que d'avoir à payer une pénalité si vos déclarations sont soumises à une vérification.

Un spécialiste de l'impôt de H&R Block peut vous donner d'autres conseils d'impôt et vous parler de d'autres déductions.